

### L'échangeur avec la RD 1 : ça avance !

Nouvelle étape dans l'aménagement de la RN57 entre Devecey et l'A36, la réalisation de l'échangeur avec la RD1 a débuté. Cet ouvrage constitue une priorité pour le projet, en raison de la mise en service de la ligne LGV Rhin-Rhône et de la gare nouvelle de Besançon Franche-Comté TGV le 11 décembre 2011. Il permettra en effet l'accès sécurisé à cette future gare.

Pour respecter cette échéance, l'échangeur fait l'objet d'une réalisation anticipée dès cette année et l'Etat a mis en place un financement fin 2010.

Au cours de l'année 2010, les études détaillées de l'échangeur ont été achevées. Cela a permis d'aboutir en janvier dernier à la notification d'un marché de travaux global, couvrant les terrassements, les ouvrages d'art, l'assainissement, les réseaux, les chaussées et équipements. Le groupement d'entreprises retenu comprend des entreprises locales et nationales : Vinci, Bonnefoy, Eurovia et Demathieu & Bard.

Ce nouveau numéro de la lettre d'information vous présente en quoi ces travaux vont consister et quelles seront les prochaines étapes de l'aménagement à 2x2 voies de la RN57, qui continue d'avancer.

Bonne lecture.

Le directeur régional adjoint,  
Joël PRILLARD

### Zoom sur les procédures administratives

Un aménagement routier comme la mise à 2x2 voies de la RN57 entre Devecey et l'A36 nécessite de lancer un certain nombre de procédures administratives. Parmi celles-ci figurent :

#### Les espèces et habitats protégés

Des études de diagnostic de la faune et de la flore ont été réalisées dès la phase d'étude d'impact du projet d'échangeur. Elles ont été complétées au printemps 2010. Conformément au code de l'environnement, un dossier de demande de dérogation concernant le déplacement ou la destruction d'espèces animales protégées a été transmis au Conseil national de la Protection de la Nature (CNP) pour les travaux de l'échangeur avec la RD1. Une décision favorable au lancement des travaux a ainsi pu être prise par le Préfet.

#### La demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Le projet est soumis à une procédure d'autorisation au titre du Code de l'environnement. L'enquête publique, qui s'est déroulée en juin 2010, a débouché sur un avis favorable de la commission d'enquête, puis sur la notification d'un arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2010. Cet arrêté autorise la réalisation des travaux au titre de la Loi sur l'Eau. Le projet apporte en effet une amélioration au niveau de la gestion des eaux pluviales et répond aux objectifs de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

#### Les acquisitions foncières

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du projet le 9 juillet 2009, une enquête parcellaire réalisée en décembre 2009 a permis d'engager les procédures d'acquisitions foncières en début d'année 2010. Ces dernières se sont poursuivies tout au long de l'année. Toutes les emprises nécessaires à la construction de l'échangeur sont désormais disponibles.

### Plan de l'échangeur RN57 / RD1



# Comment se déroulent l

## Les mesures préparatoires



Des sondages pour le diagnostic archéologique ont été réalisés sur les futures emprises de l'échangeur.

Les travaux de l'échangeur RN 57 / RD 1 ont débuté en avril 2011, de manière anticipée dans la perspective de la mise en service de la gare TGV. Des mesures ont été prises pour respecter au mieux l'environnement et favoriser l'intégration de l'ouvrage dans celui-ci.

Un diagnostic archéologique a été réalisé en septembre 2010 par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Il a porté sur les futures emprises de l'échangeur, et les sondages effectués n'ont révélé aucun élément de valeur archéologique.

La DREAL Franche-Comté, maître d'ouvrage de l'opération, a désigné un coordonnateur environnemental et un paysagiste pour assurer le contrôle des travaux.

Le coordonnateur environnemental sera chargé de faire appliquer les prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de la dérogation sur le déplacement ou la destruction d'espèces animales protégées. Le paysagiste assurera le suivi de la réalisation des aménagements paysagers. Ces derniers feront l'objet d'un marché spécifique dont les travaux débiteront au printemps 2012.

## La réalisation des travaux

Après une période préparatoire de trois mois, les travaux ont débuté le 6 avril dernier. Le maître d'ouvrage de ce chantier est l'Etat (représenté par la DREAL), qui en assure la totalité du financement.

Les travaux s'étendent sur un linéaire de 1200 m. Seront ainsi réalisés :

- un ouvrage d'art à deux travées, de 52 mètres de long, permettant le franchissement de la RN 57
- d'importants remblais techniques (150 000 m<sup>3</sup>) supportant des plates-formes routières
- deux bassins de rétention des eaux pluviales d'une capacité totale de 1370 m<sup>3</sup>
- une plate-forme pour faciliter le raccordement ultérieur au projet d'aménagement de la RD1 (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Doubs)
- un rétablissement de l'accès à la carrière située sur le territoire communal d'Auxon-Dessus
- une piste cyclable à l'Est de la bretelle Besançon > Auxon

Ces travaux s'accompagneront de la réalisation d'aménagements paysagers et de la requalification de la RD1 existante au Nord-Est de la carrière en cours d'exploitation.

# es travaux ?

## ► Garantir la **sécurité des usagers**

Le trafic important sur la RN57 et la grande quantité de matériaux à transporter de part et d'autre de la voie pour réaliser les bretelles du futur échangeur, nécessitent de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement du chantier.

Afin de garantir la sécurité des usagers et des travailleurs des dispositifs de signalisation temporaires, ainsi que des dévoiements locaux seront mis en place.

Afin de réduire au maximum l'impact sur la circulation, ainsi que la gêne auprès des usagers et des riverains, la circulation ne sera pas interrompue pendant la totalité des travaux. Pour garantir la sécurité de chacun, les usagers de la route sont dès à présent invités à modérer leur vitesse et à respecter la signalisation de chantier mise en place, en particulier lors des phases de déviations provisoires de circulation.

Le futur échangeur RN 57 / RD 1 →



## ► Quelles sont les **prochaines étapes ?** (planning prévisionnel)

2011

2012

### Avril

- Consolidation des sols par des apports de matériaux pour accélérer les tassements naturels, au niveau de l'appui de rive Ouest de l'ouvrage d'art (culée C0), en vue de la réalisation de ce dernier.
- Réalisation des fondations profondes de l'appui central de l'ouvrage (pile P1)
- Dégagement des emprises (dessouchage, décapage de terre végétale)

### Mai - Juin

- Réalisation de la pile centrale (P1) et de l'appui de rive Est (culée C2)
- Réalisation des terrassements : extraction et transfert d'importantes quantités de matériaux de part et d'autre de la RN 57, venant de la zone située à proximité de la carrière d'Auxon

### Juillet-Août

- Réalisation de la culée C0 et début de fabrication du tablier<sup>1</sup>

### Septembre - octobre

- Réalisation du tablier
- Réalisation de la couche de forme<sup>2</sup>, de l'assainissement et des réseaux secs

### Décembre

- Mise en service provisoire de l'échangeur

### Printemps

- Fin des travaux

<sup>1</sup> Le tablier est la partie supérieure de l'échangeur, qui supporte les voies de circulation.

<sup>2</sup> La couche de forme est la couche de matériaux destinée à homogénéiser et à améliorer la portance du sol support.

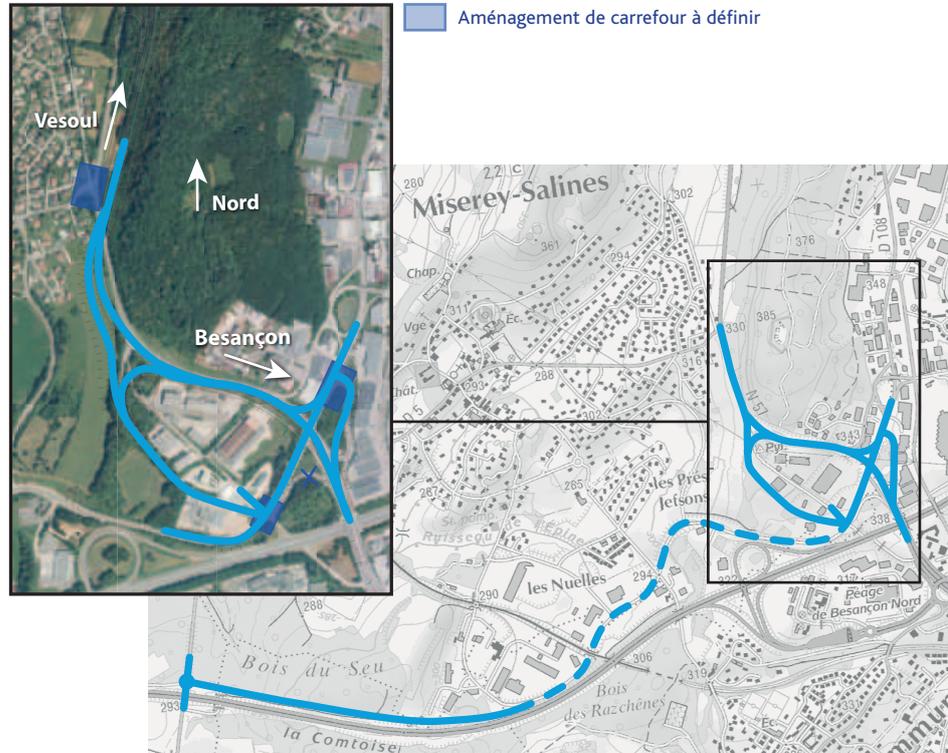
# Où en est le projet global de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 57 ?

En 2010, les études sur l'aménagement de la RN57 se sont poursuivies. La géométrie de l'échangeur Nord a ainsi pu être arrêtée.

Quant à la partie Sud du tracé, elle a été modifiée afin d'éviter la construction d'un mur de soutènement très coûteux au droit de la courbe de Miserey ainsi que le doublement de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute A36.

Suite à la réunion qui s'est tenue en présence du Préfet de Région, le 12 février 2010, une concertation sur l'échangeur Sud a été engagée avec les collectivités et les associations locales. Dans ce cadre, des études de trafic ont été réalisées sur un périmètre élargi, englobant la RN 57 et les voiries locales. Les résultats de ces dernières ont permis d'arrêter le principe d'aménagement de l'échangeur (voir illustrations ci-contre) et de le présenter au comité de suivi le 17 décembre 2010. La configuration des carrefours de cet échangeur sera définie au cours du deuxième trimestre 2011.

Le plan de modernisation des infrastructures (PDMI) 2009-2014 prévoit une première tranche de financement d'un montant de 29,98 M€. La priorité a été donnée à la construction de l'échangeur avec la RD 1. Afin de définir à quelle autre partie de travaux sera affecté le solde de ce financement, un phasage fonctionnel de l'opération sera étudié et présenté lors d'un comité de suivi à l'été 2011, en intégrant une analyse de son impact sur les conditions de circulation sur les voiries locales.



LE FUTUR ÉCHANGEUR SUD

## L'ÉCHANGEUR NORD : SON TRACÉ EST DÉFINI.

Au cours de l'année 2010, la géométrie de l'échangeur Nord a été retravaillée afin de l'améliorer au maximum. La construction d'un mur de soutènement au droit des remblais supportant la voie ferrée à l'ouest du projet est évitée, et le giratoire actuel de Devecey est réutilisé.



## Contact :

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement (DREAL)  
de Franche-Comté

Tél : 03 81 21 67 16  
[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)